

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Note à l'attention de

Monsieur Christopher MILES
Secrétaire général

Monsieur Michel ORIER
Directeur général de la création artistique

Monsieur Vincent BERJOT
Directeur général des patrimoines

Madame Laurence FRANCESCHINI
Directeur des médias et des industries culturelles

Monsieur Xavier NORTH
Délégué général à la langue française et aux langues de France

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles
S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements publics administratifs

Paris, le - 7 JAN. 2015

Nos réf. : TR/453/CMA

Objet : communication du programme national de prévention des risques professionnels pour l'année 2015.

Vous trouverez ci-joint les orientations du ministère de la Culture et de la Communication relatives à la prévention des risques professionnels pour l'année 2015, validées en séance du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ministériel du 19 novembre 2014.

Chaque année, le CHSCT ministériel détermine les différents thèmes du programme. Il incombe, bien évidemment à chaque service de définir sa propre politique de prévention en fonction de ses spécificités. Cet exercice doit être réalisé chaque année avec les représentants du personnel au cours de la première séance de CHSCT que vous présidez. J'insiste sur cette phase essentielle. En effet, c'est en présentant le programme national en séance de CHSCT et en vous appuyant sur les orientations ministérielles et sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de votre service que vous construirez votre propre politique de prévention. Le programme national de prévention des risques professionnels est élaboré de façon pédagogique et vous permet de consulter, pour chaque thème, les ressources disponibles sur l'intranet Sémaphore en suivant les liens indiqués.

J'ai participé au CHSCT ministériel du 19 novembre dernier et rappelé que l'attention portée aux conditions de vie et de travail constitue un sujet majeur en matière de politique de ressources humaines. 2015 sera la première année d'exercice d'un mandat de quatre ans des représentants des personnels en CHSCT, aussi j'insiste sur l'importance que nous devons tous donner à leur formation : formation initiale, bien sûr, mais aussi formations thématiques comme celles consacrées à la prévention des risques psychosociaux, à l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les conditions de travail, à la prévention des risques liés à la présence d'amiante, notamment.

Je vous demande également de porter une attention toute particulière à la prévention des risques psychosociaux, à la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et à la prévention des inaptitudes professionnelles et au maintien dans l'emploi. Mes services vous transmettrons dans les toutes prochaines semaines une déclinaison ministérielle de la circulaire de l'accord cadre d'octobre 2013 relatif à l'élaboration des diagnostics et des plans de prévention du risque psychosocial.

Enfin, je souhaite désormais que pour toutes nos actions en matière de santé et de sécurité au travail, l'accent soit mis sur la prévention primaire qui s'appuie sur la connaissance du travail réel des agents et de leurs conditions de travail. Aussi, je vous informe que j'ai demandé au secrétaire général de me faire des propositions sur la création et la mise en place d'une structure dédiée à la prévention des risques au niveau ministériel. Les résultats me seront présentés en mars 2015 puis discutés en séance du CHSCT ministériel pour une mise en œuvre en 2015. Vous serez donc informés de l'avancée de ces travaux.



Fleur PELLERIN